



Secrétariat Général
N° tél. : 01.69.49.76.31
N/Réf. : NDA/MR/CD

Arrêté n° 98/187
(série A)

OBJET : délégation de fonctions et de signature à Madame Bathilde BARDEAU

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

VU le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 juin 1995 relatif à l'élection des Adjoints au Maire,

VU l'arrêté n 95/333 série B du 27 juin 1995 accordant à Madame Bathilde BARDEAU délégation pour toutes les questions relatives à l'Environnement,

CONSIDERANT que Madame Bathilde BARDEAU accepte d'assurer des attributions nouvelles portant sur les affaires scolaires,

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté n° 95/333 série B susvisé est abrogé.

Article 2 : Madame Bathilde BARDEAU, Neuvième Maire-Adjoint est déléguée pour toutes les questions relatives aux affaires scolaires.



Article 3 : En cette qualité, Madame Bathilde BARDEAU aura pouvoir de signer toutes correspondances et pièces administratives se rapportant à ses attributions.

Article 4 : Cette délégation prendra effet à compter du 1^{er} décembre 1998.

Article 5 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliation sera transmise à :

- . Madame le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement d'Evry,
- . Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal,
- . l'Intéressée.

Fait à Yerres, le 20 novembre 1998



Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

